



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences pour les officines de la baisse des remises sur les génériques

Question écrite n° 9831

Texte de la question

M. Franck Allisio alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur les conséquences du plafonnement à 30 % des remises sur les médicaments génériques et à 15 % pour les biosimilaires, puis une baisse générale à 20 % à partir de 2028 prévue par l'arrêté du 4 août 2025. Cette décision aura un impact économique estimé à 40 000 euros par officine et par an. Cette fragilisation des officines n'en sera que plus importante pour celles situées en zone rurale mais également dans les villes petites et moyennes du fait d'une trésorerie souvent limitée. Pour ces territoires où l'accès aux soins est déjà souvent difficile, cette décision représente un risque non négligeable. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend revenir sur cette décision qui risque de condamner près de 30 % des officines françaises, soit 6 000 d'entre-elles, à fermer.

Données clés

Auteur : [M. Franck Allisio](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9831

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2025](#), page 8261